

ENTREPRENEUR



Rue des Mineurs, 25
 7134 Peronnes-Les-Binche
 Tel. : 064/31.12.12
 www.wanty.eu - info@wanby.eu
 Duquène Nelson

SIGNALISATION NECESSAIRE CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

Routes à 2 bandes : vitesse < 50 km/h.
Génant fortement la circulation

R2.3. (11)

A31	A33	B19	B21	C35	C46	D1c ou d	
900	700	700	400 x 600	700 MET	700	700	
2	2	1	1	2(4) SPW	2	min. 2	
F47 400 x 600	Add. 100 m 700 x 200	Type I-Annee 2 A.M.07.05.99 ou ballage blanc (SPW)	Dispositif Annexe 4 A.M.07.05.99	Dispositif Annexe 4 A.M.07.05.99	Feux tricolores	Responsable Signalisation RS H lettres 6 cm 700 x 700	ZONE DE SECURITE 0,50 M SPW(7)
2	4		1 (6)	1 (6)	2	2	

R 3

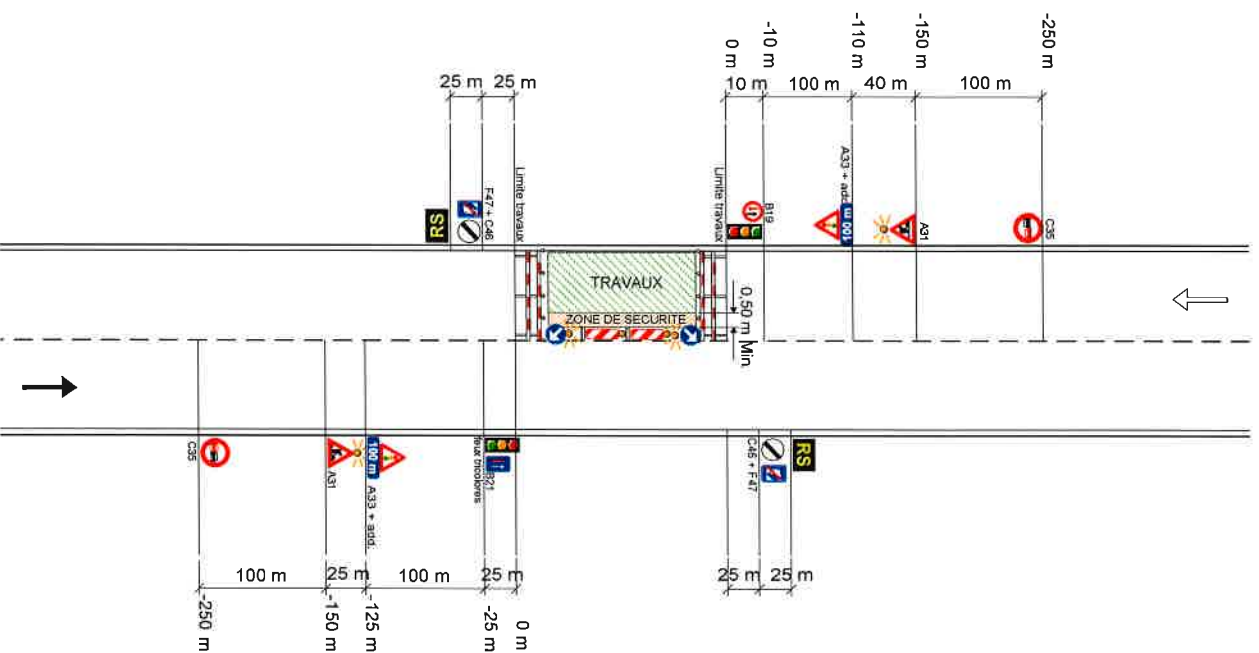
Remarques :

1. Les distances mentionnées sont approximatives et mesurées à partir du début du chantier, elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
2. Si la disposition des lieux l'impose, une limitation de vitesse à 30 km/h peut être placée à 150 m..
3. Les signaux sont répétés à gauche pour les chantiers de longue durée et si la circulation le justifie.
4. On peut éventuellement placer un signal C35 à 250 m du début du chantier (signalisation supplémentaire à l'A.M. du 07.05.99)
5. Si présence de trottoir et ou piste cyclable : voir chantiers de 4° catégorie.
6. Le début du chantier sera délimité par des barrières (dispositifs annexe 4 - A.M.07.05.99) Un signal D1c ou D1d dont la flèche est inclinée à 45° est placé au-dessus de la barrière. Son bord inférieur se trouve au moins à 1,50 m du sol. Un feu jaune-orange est placé au-dessus de ce signal.
7. Une zone de sécurité de 0,50 m sera constituée entre le balisage et la zone de travail.

CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

Routes à 2 bandes : vitesse < 50 km/h.
Génant fortement la circulation

R2.3. (11)



* signal placé dans dispositif type I annexe 3.
SPW : Signalisation supplémentaire à l' A.M.
(SPW) : alternative A.M. imposée par le SPW
- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.